

CONTRAT DE LA SECTION SPORTIVE HANDBALL DU COLLEGE J.M.G LE CLEZIO

Le contrat s'adresse à chacun des athlètes intégrant la Section Sportive Scolaire HANDBALL. Il s'inscrit dans le cadre des "Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Scolaire HANDBALL". Le contrat devra être rendu signé dès la rentrée scolaire :

L'athlète inscrit en section sportive s'engage à :

1. Respecter les règles de vie propre au collège J.M.G LE CLEZIO
2. Faire preuve de la plus grande assiduité tant à l'entraînement qu'en cours et se soumettre aux contrôles pédagogiques prévus.
3. Participer aux compétitions prévues par le calendrier, soit toutes les compétitions UNSS.
4. Participer aux compétitions prévues par le calendrier fédéral (compétition club).
5. Donner le meilleur de lui-même à l'entraînement comme en compétition.
6. Informer l'entraîneur de son absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions et en fournir les motifs par écrit (signé par ses parents).
7. Observer un comportement et une tenue générale en accord avec l'esprit et les principes qui régissent la Section Sportive, aussi bien à l'intérieur de l'établissement (Vie scolaire) qu'en dehors de celui-ci (compétitions et entraînements).
8. Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet sportif et scolaire en tenant informés ses responsables en cas d'éventuelles difficultés.
9. Porter la tenue de son collège ou de son club lors des compétitions.
10. Ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, il s'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu'en soit la nature).
11. Oeuvrer dans le respect des "Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Scolaire".
12. L'athlète doit informer les responsables de son état de santé, de fatigue physique ou morale.
13. L'athlète s'engage à suivre les suivis médicaux mis en place tout au long de la saison.

Les responsables de la Section s'engage à :

1. Mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont il dispose pour que chaque athlète puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités scolaires et sportives.
2. Avec l'appui de l'équipe éducative et de vie scolaire, mettre en œuvre l'ensemble des moyens pédagogiques dont il dispose pour favoriser l'adaptation et la réussite scolaire de l'élève.
3. Etablir un contact régulier avec les parents d'élèves, notamment en cas de difficulté.
4. Assurer le suivi sportif et faire régulièrement des bilans.
5. Transmettre dès réception le calendrier des compétitions UNSS.
6. Faire à l'issue de chaque trimestre un bilan personnel pour chaque élève, avec l'élève.
7. Faire un bilan en fin d'année scolaire qui précisera les conditions de la saison suivante.
8. Oeuvrer dans le respect des "Règles de Fonctionnement de la Section Sportive Scolaire"
9. Les responsables s'engagent à la mise en œuvre d'un suivi médical en relation avec l'équipe de santé de l'établissement scolaire.

En cas de manquement aux règles ci-dessus (résultats sportifs insuffisants, préparation sportive insuffisante ou comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, absences répétées et injustifiées aux entraînements et/ou compétitions) et après avoir été entendu par le responsable et/ou le Chef d'établissement, l'athlète pourrait se voir exclu temporairement ou définitivement de la section. En cas de Rapport d'incident dans l'établissement, l'élève sera exclu 1 semaine, en cas de « Mise en Garde Comportement » dans le bulletin scolaire, l'élève sera automatiquement exclu pour 1 mois, puis 2 mois, au bout de la Troisième « Mise en garde Comportement », l'élève sera exclu définitivement. L'ensemble des heures de Retenues quelque soit le motif seront placées sur les créneaux d'entraînement.

L'élève :

Le Principal du collège :

Le responsable de la SS :

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION 2019-2020

Les Classes SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL du Collège de LISLE SUR TARN ont pour ambition de proposer aux élèves FILLES et GARCONS sélectionnés et motivés par le handball, un parcours individualisé de réussite sportive, éducative et scolaire.(Lire le projet)

Les Entrainements : Les entrainements prioritaires sont d'abord ceux du CLUB et/ou Comité, puis ceux de la Section, puis ceux de l'AS. Aucun autre entrainement ou stage ne peut être effectué sans l'accord conjoint et préalable des responsables de la section. Une dispense pour inaptitude sera une dispense sur tous les entrainements.

Les compétitions : les compétitions de club et d'AS sont toutes obligatoires et l'élève recevra un calendrier et des convocations individuelles à chacune des sélections. La prise en charge des déplacements sera totale par le collège jusqu'au niveau France où une participation individuelle sera demandée.(réservé aux 4° et 3° en cas de qualification)

Le Suivi Sportif : Il sera défini en lien avec le club, le comité, l'AS, et l'EPS , par des PROFESSIONNELS et prendra en compte la progression de chacun, la période et l'âge de l'élève, dans le but de le former à court, moyen et long terme.Les élèves ont obligation de suivre le programme qui leur est proposé.

Le suivi médical : Il est obligatoire de réaliser une visite médicale en début d'année. L'élève devra être suivi par un médecin tout au long de l'année. Au sein du collège, les élèves seront invités à réaliser un bilan infirmier. Tout élève qui sera jugé inapte par les parents, les professeurs, les coachs, pourra être momentanément dispensé d'entrainement.(Mot écrit)

Le suivi scolaire : Il sera assuré par les Professeurs principaux qui contacteront les familles à la mi-trimestre si les résultats scolaires ne sont plus à la hauteur du niveau de l'élève. M. PUYAL sera alors informé et l'élève pourra sur décision du chef d'établissement, être momentanément dispensé d'entrainement, afin de reprendre pied scolairement. Les élèves de 6° et 5° auront 2 périodes de 15 jours de repos en fin du 1^{er} et du 2° trimestre.

PROGRAMME PREVISIONNEL

- Préparation physique spécifique
- Travail au poste spécifique
- Rencontres avec des professionnels
- Découverte des tactiques et stratégies de jeu
- Championnat Académique des Sections Sportives (et plus si possible)
- Formation à l'arbitrage et au coaching (en AS)
- Préparation de l'ORAL DU DNB (thème Olympisme.)3*.